

# Le pari de la finance par les militants écologistes

L'institutionnalisation du fonds d'investissement Energie Partagée

Auteur : Tamara GOUEL

Organisme d'accueil : Laboratoire RIVES

Tuteur : Fabrice BARDET

VA : Aménagement et Politiques Urbaines

## Présentation du sujet

Le gouvernement actuel entend promouvoir la “Finance verte” ou “Finance durable”. En ce sens, 12 engagements ont été pris par le Président lors du One Planet Summit qui s'est tenu à Paris le 12 décembre 2017. Les politiques publiques actuelles, et notamment la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (LTECV), souhaitent donc favoriser l'essor de nouveaux outils financiers “verts”. Concrètement, il s'agit pour la puissance publique d'encourager le développement des énergies renouvelables afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels.

Or, depuis une dizaine d'années, le recours aux plateformes de financement participatif se démocratise de plus en plus. D'où l'opportunité de mobiliser l'épargne citoyenne pour contribuer au financement de la transition énergétique. Cependant, sans encadrement de ce nouvel outil, des dérives sont à craindre, comme par exemple les phénomènes de *greenwashing*. Consciente de ces risques, la puissance publique entend se doter d'instruments permettant d'orienter et de réguler le recours au financement participatif dans le domaine des énergies renouvelables. A titre d'exemple, le label “financement participatif pour la croissance verte” témoigne de cette volonté de l'action publique de cibler les “bonnes pratiques”.



Or, une distinction peut être envisagée entre “financement participatif” et “financement citoyen”. C'est justement en faveur de cette seconde définition que milite le mouvement Energie Partagée. En effet, ce dernier peut être considéré comme un pionnier dans le secteur décrit précédemment, car ce fonds d'investissement pour les énergies renouvelables citoyennes est créé en 2011, à une époque où les notions de “finance verte” émergeaient à peine dans la sphère politique. Energie Partagée fait donc appel à l'épargne des particuliers pour financer des projets, mais à l'inverse des plateformes de *crowdfunding*, les projets sont détenus par les acteurs locaux.

Avec quelques années d'avance, les militants écologistes Energie Partagée avait donc déjà eu l'idée de recourir à un outil financier pour faire advenir concrètement la transition énergétique et oeuvrer en faveur d'une réappropriation locale de l'énergie sur les territoires.

## Problématique

Ainsi, face aux mutations qui s'opèrent actuellement au niveau des politiques publiques environnementales, il apparaît pertinent de se demander comment et pourquoi des militants écologistes ont fait le pari "précoce" de la finance verte ? Autrement dit, en quoi l'institutionnalisation du mouvement Energie Partagée peut-il nous éclairer sur l'évolution actuelle de l'action publique dans la prise en charge de la transition énergétique ?

## Méthodologie

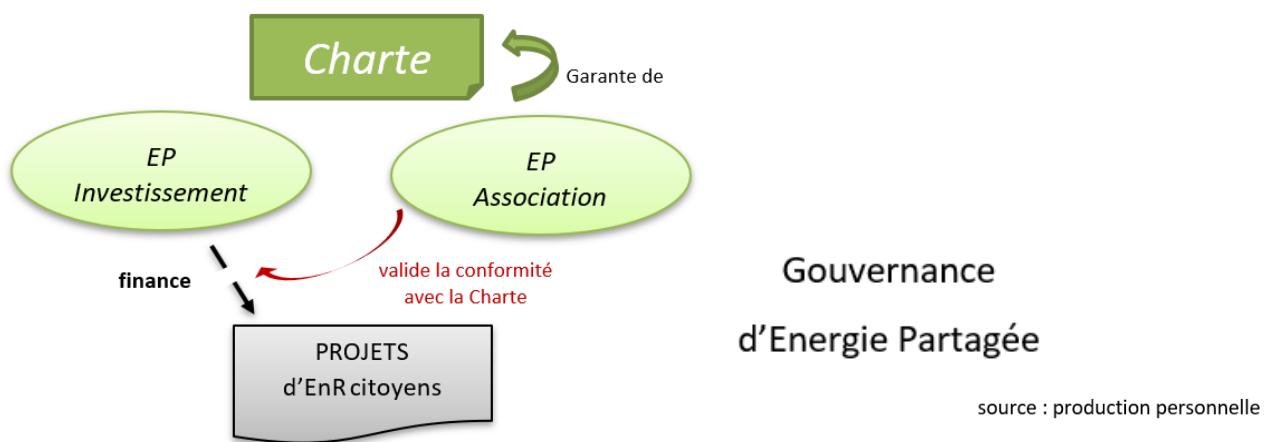
Afin de répondre à ce questionnement principal, des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les principaux acteurs "fondateurs" du mouvement Energie Partagée. L'analyse croisée de leurs différents récits ainsi que la confrontation de leur point de vue ont permis de reconstituer les enjeux et les intérêts qui ont présidé à l'institutionnalisation d'Energie Partagée.

En parallèle, un travail d'archives a également été réalisé. La consultation de ces documents a donc permis d'une part de se familiariser avec la société Energie Partagée Investissement car les archives se trouvaient dans les locaux de celle-ci. D'autre part, ce travail a apporté des éclairages sur les interactions entre Énergie Partagée et les institutions publiques car la plupart des archives faisaient référence à la procédure d'obtention du visa OPTF<sup>1</sup> délivré par l'Autorité des Marchés Financiers.

## Résultats

Ces deux méthodes d'enquête, nous ont donc permis de mettre en évidence les conditions d'émergence d'un objet singulier : un fonds d'investissement pour les énergies renouvelables. Ainsi, l'aspect innovant de cet objet tient-il d'une part au contexte local qui a favorisé son émergence, et d'autre part aux trajectoires et ambitions des acteurs qui lui ont ensuite donné une envergure nationale.

Cependant, l'originalité de ce mouvement réside dans la conciliation qu'il a permise entre militants écologistes, acteurs de l'économie sociale et solidaire et secteur de la finance, conciliation qui tient avant tout au mode gouvernance original qu'il a mis en place.



En effet comme l'illustre le schéma ci-dessus, la création de l'association, et la place qu'elle occupe dans la gouvernance d'Energie Partagée, ouvre un espace de débat au sein de mouvement qui permet de construire un lien entre finance, écologie et gouvernance citoyenne. Aussi, l'institutionnalisation d'un tel mouvement se fait l'écho des enjeux auxquels est confronté actuellement la puissance publique et le positionnement de celle-ci par rapport à un acteur comme Énergie Partagée peut donc être révélateur des orientations politiques à venir.

---

<sup>1</sup> Offres au public de titres financiers